
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCVIII • 2020



VANNES ET SON PAYS L'ENSEIGNEMENT EN BRETAGNE

ACTES DU CONGRÈS DE VANNES 5-6-7 SEPTEMBRE 2019
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Les maîtres et l'enseignement du breton sous Vichy : histoire d'une défiance

Rennes, janvier 1943. Le Comité consultatif de Bretagne (Ccb), établi depuis octobre 1942 par le préfet de région Quenette, avec l'assentiment de Pierre Laval et du ministre de l'Éducation nationale Abel Bonnard, se retourne contre ses créateurs :

« Chacun se rangera à mon avis si j'affirme dans cette enceinte que l'enseignement du breton aurait fait en Bretagne encore plus de progrès [...], si nous avions eu l'appui sans réserve de l'Université et de son chef. [...] Le Comité tient [...] à signaler à M. le ministre de l'Éducation nationale, que les autorités universitaires de Bretagne ne semblent pas toujours faire ce qui est en leur pouvoir pour favoriser l'enseignement du breton dans le cadre de la législation en vigueur. En conséquence, il lui demande respectueusement de prendre à cet égard les sanctions qui lui apparaîtraient nécessaires¹. »

L'appel aux sanctions sonne douloureusement durant cette période où l'État français épure le corps enseignant et relève de leurs fonctions, suspend, rétrograde ou déplace d'office près de la moitié des inspecteurs d'académie et des recteurs². Cette dénonciation ne constitue ni une dissidence, ni une contestation des méthodes autoritaires de Vichy. C'est l'expression d'un autonomisme prenant appui sur un enseignement symbolique, la langue comme marqueur identitaire, pour rejeter le cadre national. Ce Comité, qui se rêve en « noyau d'une future assemblée provinciale qui sera l'émanation de la nation bretonne au sein de l'État français³ », utilise la langue régionale comme levier pour prendre le contrôle des institutions scolaires et les fonde dans une « Université celtique⁴ ». Durant ses quelques mois d'existence, les passes d'armes ne cessent pas avec le rectorat et la préfecture de région. Le double paradoxe, c'est que le Ccb ne tire sa légitimité que du régime qu'il contribue à discréditer et que Vichy ne peut donner l'illusion de son autorité qu'en cherchant à capter ces élites

1. Rapport de Yann Fouéré, réunion du Ccb du 14 janvier 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 2. Les archives du Comité consultatif de Bretagne se trouvent en partie dans le fonds Prosper Jardin, son secrétaire, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (sous-série 103 J).

2. HANDOURTZEL, Rémi, *Vichy et l'école 1940-1944*, Paris, Noësis, 1997, 330 p.

3. Rapport de Léon Le Berre, réunion du Ccb du 14 octobre 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 2.

4. Projet de statut de la Bretagne, réunion du Ccb du 14 octobre 1943, *ibid.*, 103 J 2.

autonomistes qui lui échappent. On se situe dans une logique de double jeu entre maréchalisme affiché, affrontement larvé et illusions sur la capacité à modifier les processus sociolinguistiques.

Si les dérives du Mouvement breton ou *Emsav* pendant les années noires sont désormais bien connues⁵, qu'en est-il des réalisations sur le terrain qu'il disputait au gouvernement de Vichy : l'enseignement du breton ? En fait, la période d'éclosion et de liberté, imaginée après-guerre dans des témoignages autojustificatifs⁶, ne résiste pas à l'épreuve des faits. Les sources soulignent combien les ouvertures de cours furent un échec dans les écoles primaires. C'est donc de l'histoire d'un fiasco, dû à une abstention des maîtres à l'égard de l'idéologisation de cet enseignement, qu'il va ici être question.

Le projet linguistique de Vichy et les ambitions régionalistes

Le facultatif, une solution républicaine

L'introduction des langues régionales dans l'enseignement est officialisée par Vichy ; mais elle se situe dans la continuité d'une tolérance qui avait conduit à des premières ouvertures dans le supérieur avant la Première Guerre mondiale et dans le secondaire depuis les années 1920. On pourrait s'en étonner : la réputation linguicide de la Troisième République serait-elle usurpée ? En fait, il convient de dissocier la norme établie de la variété des pratiques, la reconnaissance officielle de la tolérance partielle. Or, la longue durée des pratiques de tolérance influe sur le choix de la forme facultative par Jérôme Carcopino en 1941.

Un léger retour en arrière nous montre que, dès l'entre-deux-guerres, le ministère de l'Éducation nationale ne refuse pas l'ajout de matières nouvelles, pour peu qu'un lobby suffisamment implanté dans le milieu enseignant se soit attaché à en démontrer l'utilité. Le risque de surmenage des élèves pesait alors peu. C'est ainsi qu'à la fin des années 1930 des cours d'espéranto sont permis à titre facultatif sur la demande du Syndicat national des instituteurs⁷. La solution de rendre ces

5. CALVEZ, Ronan, *La radio en langue bretonne, Roparz Hémon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Centre de recherche bretonne et celtique, 2000, 333 p. ; DENIS, Michel, « Le Mouvement breton pendant la guerre : un bilan », dans Christian BOUGEARD (dir.), *Bretagne et identités régionales durant la Seconde Guerre mondiale*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2002, p. 151-166.

6. FOUÉRIÉ, Yann, *La Bretagne écartelée (1938-1948)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1962, 192 p.

7. Circulaires des 19 juin 1935 et 30 octobre 1936. Les cours d'espéranto sont donnés par les instituteurs volontaires dans les locaux de l'école, en dehors des emplois du temps normaux, exactement comme pour l'arrêté Carcopino de 1941.

matières facultatives permettait de les mettre à l'épreuve. Dans l'histoire longue des disciplines scolaires, on distingue ainsi deux temps. À partir de 1789, les ambitions révolutionnaires, puis libérales et républicaines, ont d'abord accru le nombre de matières obligatoires, avec la volonté d'élever le niveau culturel, d'unifier la nation, mais aussi de répondre aux attentes professionnelles⁸. Le deuxième temps est celui de la stabilisation des corpus, que l'on peut rattacher aux programmes primaires de 1923. Les domaines nouveaux font alors l'objet de dérogations, qui les situent à côté des disciplines majeures, dans une transition entre expérimentation et marginalité. On voit donc qu'une fois l'objectif de scolarité universelle atteint, une logique plus libérale a pu renaître : c'est le sens du facultatif sous la Troisième République.

En ce qui concerne les langues régionales, c'est d'abord dans l'enseignement supérieur qu'elles obtinrent droit de cité. En 1875, deux chaires de provençal sont créées, à l'École des chartes et au Collège de France. En 1879, c'est au tour de la faculté de Montpellier et de l'Institut catholique de Toulouse, puis de la faculté d'Aix-en-Provence de suivre le mouvement. En 1900, le ministre de l'Instruction publique fait inscrire le provençal aux examens de licence dans les facultés du Midi. En 1902, à la suite des réactions aux attaques d'Emile Combes contre l'usage du breton par le clergé, est créée la première chaire de celtique à la faculté de Rennes. Après la Première Guerre mondiale, les lycées d'État, à leur tour, s'ouvrent à des conférences de littérature régionale. Quelques établissements du Midi organisent ainsi des cours de provençal et de catalan grâce à une circulaire de 1924⁹. Ces cours sont attestés de manière régulière jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs raisons à cette faveur peuvent être avancées.

Sous la Troisième République, les langues d'oc jouissent d'un soutien qui fait exception parmi les langues régionales. Par rapport au flamand et à l'alsacien considérés comme les semences de « l'ennemi héréditaire », au breton, langue de la réaction depuis la Révolution, au corse trop vite assimilé à l'italien, au basque considéré surtout comme une originalité linguistique, la langue d'oc offre l'assurance d'une parenté romane avec le français. Elle a surtout l'appui de nombreux élus enracinés dans le Midi républicain. Aux yeux des fonctionnaires de l'Instruction publique, la langue d'oc est la gloire légitime d'une petite patrie et rehausse la grande. De plus, le travail de Frédéric Mistral, auréolé du prix Nobel de littérature, et du Félibrige a contribué à la création d'une véritable littérature régionale, modèle d'une langue normée¹⁰.

C'est pour en étudier des morceaux choisis que s'ouvrent des conférences dans les lycées. Les intervenants appartiennent au monde des sociétés savantes.

8. CHERVEL, André, *La culture scolaire, une approche historique*, Paris, Belin, 1998, 238 p.

9. Circulaire du ministre François Albert du 20 novembre 1924.

10. MARTEL, Philippe, « Le Félibrige », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. III, Paris, Gallimard, 1992, p. 567-611.

Ces enseignements sont facultatifs et ont lieu en dehors des horaires normaux. Il ne s'agit pas à proprement parler de cours de langue, mais d'histoire littéraire en français. L'objectif reste éloigné du bilinguisme ; on présuppose que les élèves connaissent les rudiments de la langue. La finalité est avant tout esthétique, érudite, désintéressée¹¹.

Il faut donc souligner la différenciation entre un ordre d'enseignement élitiste, où la Troisième République admet des langues littéraires et proches du français, et l'ordre primaire, socle de l'éducation du peuple, où les dialectes sont considérés, au mieux comme soutien de la francisation, au pire comme nuisibles¹². Dans les années 1910-1930, les demandes des groupes régionalistes et de leurs hérauts parlementaires se heurtent toutes à des fins de non-recevoir, car elles concernent avant tout les écoles primaires, où la francisation demeure la priorité. Néanmoins, la tolérance progresse à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Un cours de breton est ainsi ouvert au lycée La Tour d'Auvergne de Quimper à la rentrée 1938, avec l'approbation du préfet du Finistère¹³. Des autorisations sont accordées ponctuellement, sans autre règle que l'appréciation sur le promoteur. Ainsi, tandis que les préfets du Morbihan et des Côtes-du-Nord autorisent en 1936 Julien Dupuis, instituteur à Lorient¹⁴, et, en 1938, Abel Omnès, instituteur à Plougrescant¹⁵, le préfet du Finistère refuse une proposition de cours facultatif de breton de Jean Delalande¹⁶. Faire droit à des demandes exprimées par des enseignants politiquement loyaux, tel est l'esprit qui conduit à ces expérimentations.

C'est en s'inspirant de ce cadre facultatif, mais en l'intégrant à une rupture idéologique, que Vichy entend élargir l'enseignement des « dialectes », comme on les appelle alors dans les sources.

L'usage réactionnaire du provincialisme

La politique de Vichy en faveur du folklore et de l'enseignement des dialectes correspond à une canalisation de dynamiques antirépublicaines antérieures à 1940. Pétain n'est pas seulement le gestionnaire d'un pays occupé ; il est également le missionnaire d'une idéologie antimoderne dont l'organicisme valorise les communautés « naturelles » : la famille, les corporations, les provinces. Certes, ce provincialisme

11. *Id.*, « L'héritage révolutionnaire : de Coquebert de Montbret à Deixonne », dans Henri GIORDAN (dir.), *Les minorités en Europe, droits linguistiques et droits de l'homme*, Paris, Éditions Kimé, 1992, 685 p.

12. CHANET, Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 428 p.

13. Lettre de Pierre Trépos à Albert Dauzat, 22 octobre 1950, Centre de recherche bretonne et celtique, archives Hélias, PJH T 826.

14. Lettre de Julien Dupuis, reproduite dans *Ar Falz*, n° 27, janvier 1936.

15. Lettre de l'inspecteur d'académie de Saint-Brieuc au préfet des Côtes-du-Nord, 20 janvier 1941, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 214 W 92.

16. Lettre de Jean Delalande, instituteur à Penmarc'h, au préfet du Finistère, septembre 1938, archives privées d'*Ar Falz*. Il est probable que l'appartenance de Delalande au PNB joua dans le refus du préfet.

est ambigu puisque, dès le discours de Pétain du 11 juillet 1940, la renaissance des provinces est associée à un renforcement de l'État central. Vis-à-vis de régions aux frontières brouillées (le cas du détachement de la Loire-Inférieure de la Bretagne historique en 1941 est significatif), le pouvoir central déconcentre une fraction de ses compétences, tout en augmentant en profondeur les responsabilités des préfets¹⁷. En 1942, le retour de Pierre Laval signale une concentration croissante des pouvoirs dans les mains de l'administration centrale et le report *sine die* de la décentralisation, masqué derrière l'appel à la résignation, une autre constante dans la propagande du régime¹⁸.

Il est pourtant un domaine où le provincialisme a donné lieu à des réalisations : l'enseignement¹⁹. Dès les premiers mois, les ministres Georges Ripert puis Jérôme Carcopino s'attaquent aux programmes républicains en insistant sur le lien organique unissant l'individu à son sol²⁰. En primaire, la réforme d'octobre 1940 fixe un *quota* d'heures pour l'histoire et la géographie locales, et l'instruction morale et civique comporte explicitement des leçons sur l'amour de la « petite patrie ». Parallèlement, la loi du 5 juillet 1941 crée un enseignement post-scolaire agricole et un enseignement agricole ménager obligatoire pour les jeunes paysans et paysannes, âgés de 14 à 17 ans, qui n'entrent pas en apprentissage.

Certes, la valorisation scolaire des « petites patries » n'est pas nouvelle et correspondait également à un discours de la Troisième République²¹. Mais la référence illustrative au folklore local ne résumait pas l'ensemble des politiques élaborées dans le cadre républicain. Le provincialisme vichyssois, lui, est au service d'une sélection sociale. La distinction entre peuple et élites, entre traditions locales et culture classique, sert en fait à réintroduire des barrières sociales étanches en revenant sur la démocratisation entamée par la Troisième République. D'où l'ambition d'une école franchement sélective qui se traduit par la suppression de la gratuité du secondaire (loi du 15 août 1941). D'où l'offensive contre les écoles primaires supérieures dans la réforme Carcopino de 1941. Les ministres de Vichy s'opposent à toute acculturation des enfants du peuple aux valeurs des élites²². On ne peut donc séparer le provincialisme scolaire de l'État français

17. BARUCH, Marc Olivier, « L'État français et la création des régions », dans Christian BOUGEARD (dir.), *Bretagne et identités...*, op. cit., p. 31-46.

18. LABORIE, Pierre, *L'opinion française sous Vichy, Les Français et la crise d'identité nationale 1936-1944*, Paris, Le Seuil, 1990, 406 p.

19. BARREAU, Jean-Michel, *Vichy contre l'école de la République*, Paris, Flammarion, 2000, 335 p.

20. DELOYE, Yves, *École et citoyenneté, l'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, 431 p.

21. MICHEL, Youenn, « Des petites patries aux patrimoines culturels : un siècle de discours scolaires sur les identités régionales en France (1880-1980) », *Carrefours de l'éducation*, n° 38, 2014, p. 15-31.

22. THIESSE, Anne-Marie, *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, 133 p.

de ses intentions réactionnaires. Ainsi se comprend aussi la distinction qu'établissent les ministres de Vichy entre les deux ordres scolaires : l'enseignement primaire, où une place peut être faite aux dialectes locaux, et le secondaire, qui doit leur rester fermé.

L'arrêté Carcopino ou comment intégrer le « latin du peuple » dans l'Éducation nationale

Alors que son prédécesseur Georges Ripert s'était contenté de recommander aux instituteurs d'étudier par eux-mêmes le dialecte local²³, Jérôme Carcopino franchit une étape décisive avec l'arrêté du 24 décembre 1941 autorisant des cours facultatifs de basque, breton, flamand et provençal²⁴. Trois considérations déterminent alors son initiative : donner des gages au régionalisme maréchaliste, trancher un débat pédagogique ancien et maintenir les prérogatives de l'État en matière scolaire.

Les mesures prises par le secrétaire d'État Carcopino sont d'abord un signal aux groupes régionalistes les plus liés à la « Révolution nationale », et dont on escompte le soutien politique²⁵. Quoiqu'autoritaire, le régime de Vichy cherche en effet des relais dans l'opinion et est perpétuellement en quête de ralliements de personnalités. À partir de juillet 1940, le Félibrige est tout particulièrement courtisé. Il est vrai que l'éloge des provinces et des traditions ne peut que réjouir les félibres, membres de la principale association littéraire et folklorique promouvant la langue provençale depuis 1857. Lors du 110^e anniversaire de la naissance de Frédéric Mistral à Toulouse en décembre 1940, le Maréchal célèbre le poète comme un « évocateur de la France nouvelle que nous voulons instaurer en même temps que de la France traditionnelle que nous voulons redresser²⁶ ». Dans toutes les écoles de Provence sera ensuite affiché un placard associant les portraits de Pétain et Mistral. En réponse, les groupes félibréens donnent aussi des gages au gouvernement en se produisant lors des fêtes qu'affectionne la propagande, tout en rappelant leurs revendications en matière de statut de la langue d'oc. Une étape est franchie lorsque sont organisées des Journées de linguistique occitane à Toulouse en novembre 1941. Elles sont placées sous la présidence d'Émile Ripert, professeur de littérature provençale à la faculté d'Aix-en-Provence et membre du Félibrige. Convié à l'inauguration, Jérôme Carcopino accepte d'envisager un enseignement facultatif en primaire :

« Sans introduire le dialecte occitan dans l'école, qui est celle de la France, je conçois et je souhaite qu'on puisse faire de lui, près d'elle, dans des cours complémentaires et

23. Circulaire ministérielle du 9 octobre 1940 sur l'enseignement de l'histoire dans les classes primaires.

24. Arrêté du 24 décembre 1941 sur les langues dialectales, *Bulletin départemental de l'enseignement primaire du Finistère*, n° 272, janvier-février 1942, p. 22-24.

25. MARTEL, Philippe, « "Travail, famille, patois" », *Practicas*, n° 9-10, 1987, p. 53-63.

26. Cité par FAURE, Christian, *Le projet culturel de Vichy, folklore et révolution nationale, 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 68.

facultatifs, et dans les formations de la jeunesse, une sorte de latin du peuple. Un latin qui bien loin d'être un obstacle à l'enseignement du français, le servira comme un frère²⁷. »

L'expression « latin du peuple » souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une concession du provincialisme aux régionalismes. Elle a en effet d'abord été utilisée par le linguiste Michel Bréal au XIX^e siècle²⁸. En la reprenant, Carcopino s'efforce de trancher un débat pédagogique ancien : celui de l'utilité des dialectes dans l'apprentissage du français. Républicain, mais faisant sienne la crainte du déracinement, Bréal engageait les instituteurs à s'appuyer sur « les originalités natives » des enfants, à utiliser les acquis dialectaux pour améliorer l'apprentissage du français et favoriser l'éveil des esprits par le bilinguisme²⁹. La langue régionale serait alors aux élèves des catégories populaires ce que sont les Humanités latines aux fils de la bourgeoisie. Certes, la méthode Bréal trouve des contempteurs, notamment parmi les partisans de la méthode directe (qui cherchent à apprendre le français en excluant le parler familial). Mais, du point de vue des pratiques, Jean-François Chanet et Pierre Boutan estiment que Bréal reste, encore dans l'entre-deux-guerres, une référence pour les maîtres et les inspecteurs hostiles à l'exclusion totale des « patois ». Carcopino tranche en leur faveur et cherche à se situer dans une continuité.

C'est encore cet ancrage dans la tradition de l'École d'État qui pousse Carcopino à éviter toute régionalisation des politiques scolaires. Car son arrêté en faveur des dialectes ne correspond pas entièrement aux attentes exprimées par le Félibrige, notamment lors de son congrès à Arles de septembre 1941. Non obligatoire, cet enseignement des langues régionales est prévu en dehors de l'emploi du temps normal et pour une durée limitée à 1 h 30 hebdomadaire. De plus, aux félibres qui envisageaient de remplacer les maîtres défaillants ou réticents, Jérôme Carcopino réaffirme le rôle central du « maître habituel » dans sa classe³⁰. Si l'enseignement des langues régionales est facultatif, il le sera surtout pour les maîtres, et ensuite pour les familles. Carcopino défendait ainsi les prérogatives de l'État face aux immixtions extérieures. Par ailleurs, le secrétaire d'État avait délaissé les demandes concernant l'introduction d'une épreuve de langue dialectale au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), ainsi que les revendications concernant l'enseignement secondaire ; en compensation, il avait accordé la création d'une épreuve facultative d'histoire et de géographie locales au CEPE. La valorisation de l'histoire locale s'intégrait plus aisément dans le provincialisme, sans le risque de séparatisme linguistique. Ce risque était loin d'être chimérique, notamment dans le cas breton.

27. Discours de Jérôme Carcopino reproduit dans « Les journées de linguistique et de phonétique occitanes », *L'éclair, journal quotidien du Midi*, 30 novembre-1^{er} décembre 1941.

28. BRÉAL, Michel, *Quelques mots sur l'Instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1879, 151 p.

29. CHANET, Jean-François *L'école républicaine...*, op. cit., p. 235 ; BOUTAN, Pierre, « *La langue des Messieurs* », *histoire de l'enseignement du français à l'école primaire*, Paris, Armand Colin, 1996, 255 p.

30. Arrêté du 24 décembre 1941, source citée.

En Bretagne, l'exacerbation des revendications autonomistes

Pendant l'Occupation, les mouvements régionalistes bretons et méridionaux suivent des trajectoires divergentes. Le Félibrige est clairement à l'initiative de l'arrêté Carcopino, mais sort déçu des dispositions obtenues. D'où un retrait par rapport à la propagande provincialiste. Les félibres participent, certes, à la mise en œuvre des cours de langue régionale, mais en laissant la coordination à une structure étatique, composée de membres des sociétés savantes et de responsables du Musée des Arts et Traditions populaires : le Bureau du régionalisme de Toulouse, créé en août 1941³¹. Sous l'autorité de la préfecture de région, ce Bureau supervise les ouvertures de cours en lien étroit avec les autorités scolaires. Ainsi, en avril 1942, il organise à Rodez un congrès de pédagogie, conjointement avec la Société d'études occitanes et l'inspecteur d'académie de l'Aveyron. Celui-ci n'hésite pas à encourager les 147 instituteurs réunis à ouvrir des cours d'occitan³².

En Bretagne, l'*Emsav* applaudit l'arrêté Carcopino, bien que n'ayant pas été impliqué dans sa genèse. Plusieurs de ses figures y voient surtout une occasion de prendre le contrôle des institutions scolaires régionales. L'objectif n'est pas tant le provincialisme que l'autonomisme. Michel Denis a en effet défini le Mouvement breton des années 1930-1940 comme une nébuleuse de partis et d'associations, convaincue d'incarner l'élite bretonne luttant contre l'assimilation, quelles que soient les circonstances³³. On peut ajouter que la politisation précoce de l'*Emsav* et son rejet de l'école publique hérité de l'influence cléricale ont opéré, dès la fin des années 1930, le regroupement des différentes tendances autour de revendications scolaires conçues dans une perspective nationaliste. Ainsi, le 27 juillet 1936, lors d'une réunion à Guémené-sur-Scorff s'était scellée une alliance entre *Ar brezoneg er skol* (Le breton à l'école, association de Yann Fouéré), *Ar Falz* (La faucille, association des instituteurs défenseurs du breton, fondée par Yann Sohier, alors dirigée par Jean Delalande), le *Bleun Brug* (Fleur de bruyère, association bretonniste catholique, fondée par l'abbé Perrot, présidée par Raymond Delaporte), le *Gorsedd* des druides et le Parti national breton (PNB). Était notamment revendiqué l'enseignement obligatoire du breton dans les écoles normales des trois départements bretonnants, préalable à l'imposition du breton dans toutes les écoles primaires³⁴. Après la Débâcle, c'est la généralisation de l'obligation du breton dans tous les établissements primaires et secondaires de Basse-Bretagne, et même son extension facultative en Haute-Bretagne, qui sont demandées secrètement aux occupants allemands³⁵.

31. FAURE, Christian, *Le projet culturel de Vichy...*, *op. cit.*

32. *Journal de l'Aveyron* du 9 mai 1942, cité par FAURE, Christian, *Le projet culturel de Vichy...*, *op. cit.*, p. 203.

33. DENIS, Michel, « Le Mouvement breton... », art. cit.

34. *Ar Brezoneg Er Skol* (ABES), *Enseigner le breton, exigence bretonne*, Rennes, 1938.

35. Mémoire adressé aux autorités d'occupation le 22 septembre 1940, signé par Yann Fouéré, Raymond Delaporte, Roparz Hemon, Hervé Mazé, Jean Le Bec, l'abbé Perrot et Louis Henrio, *alias* Loeiz Herriou, cité par FRÉVILLE, Henri, *La presse bretonne dans la tourmente, 1940-1946*, Paris, Plon, 1979, p. 196-197.

On comprend donc combien était vaine en Bretagne l'entreprise de Vichy de se doter d'un comité provincialiste sur le modèle du Bureau de Toulouse. À l'été 1942, Jean Quenette, nouvellement nommé par Laval préfet de la région, était pourtant préoccupé par une agitation nationaliste endémique protégée par l'occupant ; ce pourquoi il aurait décidé de « faire du régionalisme comme antidote³⁶ ». Son objectif était d'isoler le PNB, de rallier des notables par des promesses scolaires et de les intégrer dans un organe qui pourrait constituer un « levier sur l'opinion³⁷ » : le Comité consultatif de Bretagne, créé par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1942. Mais Quenette sous-estima l'influence du PNB et l'interpénétration des activités culturelles et politiques dans le Mouvement breton. Malgré la sélection de ses membres par la préfecture, l'agitation gagna le Comité dès 1943. Son secrétaire, Prosper Jardin, note que les autonomistes « avérés », « influencés » ou « douteux » constituent finalement la majorité des membres³⁸. Contrairement à ce qui se passa dans le Sud-Ouest, il n'y eut donc pas collaboration entre le CCB et les institutions scolaires, mais contestation des universitaires et volonté de soumettre recteur, inspecteurs et instituteurs en retournant contre eux les méthodes autoritaires de Vichy³⁹.

C'est ce contexte idéologiquement chargé qui conduit les instituteurs publics à mesurer les conséquences de leur engagement.

L'abstention des maîtres : un moyen d'exprimer une défiance

Combien de cours Carcopino dans l'enseignement primaire public ?

Dans l'arrêté de 1941, ce sont les instituteurs qui sont l'élément déterminant. Le « maître habituel » est seul autorisé à suivre ses élèves en dehors de l'emploi du temps normal. L'arrêté entendait limiter le plus possible l'entrée de personnalités extérieures. Il y avait plusieurs explications à cela, notamment le maintien d'une relation de confiance entre le maître et la communauté environnante. De plus, si l'enseignement des langues régionales devait suivre les préceptes provincialistes jusqu'au bout, seul l'instituteur maîtrisant la variante locale du dialecte pouvait officier⁴⁰. Effectivement, ce cadre était limitatif. Rien n'était prévu au cas où il se

36. Exposé sur le CCB de Prosper Jardin pour le commissaire régional de la République en Bretagne, non daté (1944 ?), Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 7.

37. *Ibid.*, 103 J 7.

38. Tableau d'équilibre, document sur la composition du Comité, manuscrit de Prosper Jardin pour le commissaire régional de la République, non daté (1945 ?), 103 J 7.

39. Vœu émis par Yann Fouéré, procès-verbal de la séance du CCB du 15 janvier 1943, *ibid.*, 103 J 2.

40. Circulaire relative aux enseignements dialectaux adressée par Adolphe Terracher (directeur de l'enseignement primaire) aux inspecteurs d'académie, 13 mars 1942.

trouverait des enfants volontaires et des maîtres qui ne l'étaient pas : l'offre primait sur la demande. Cependant, on ne fixait pas de seuil au-dessus duquel un cours pouvait être ouvert, tant était prégnante l'idée selon laquelle les élèves devaient suivre le choix de leur maître. Il n'est pas certain que Carcopino ait désiré établir un cadre volontairement restrictif. Il faut se souvenir en effet que les mouvements régionalistes avaient, bien avant la guerre, alimenté l'ambiguïté en argumentant que la majorité des maîtres était *a priori* capable d'enseigner ces langues, et que seule l'absence d'autorisation les en empêchait. Cette organisation explique que les sources dont nous disposons évaluent avant tout le nombre de maîtres volontaires. Les renseignements sur le nombre d'enfants concernés sont rares, même si on peut estimer que, sauf exception, l'intégralité d'une classe devait participer.

Globalement, les réalisations ne concernèrent que deux régions : le Sud-Ouest et la Bretagne ; les sources n'évoquent quasiment pas le basque et le flamand⁴¹. Les résultats sont très faibles en comparaison du nombre total d'enfants scolarisés dans le premier degré à l'époque (près de six millions dans toute la France) ; mais les variations départementales invitent à dépasser les explications simplistes.

Au début de 1943, Christian Faure répertorie dans le Gers sept instituteurs volontaires et trois instituteurs ayant ouvert des cours Carcopino dans le Tarn-et-Garonne. Dans l'Hérault, un chiffre plus vague évoque une trentaine d'écoles. Dans l'Aude, environ soixante instituteurs entreprennent des cours. L'Aveyron groupe un des plus forts contingents : 49 instituteurs enseignent le dialecte dans les écoles publiques. Même si l'on admet que, dans certaines communes, les instituteurs ont opté pour des cours du soir, ouverts aussi bien aux adultes qu'aux enfants, et qui sont donc moins bien répertoriés, le total des écoles publiques concernées reste faible sans être dérisoire : environ 150 maîtres. Mais les départements cités laissent penser que ces chiffres sont incomplets, puisque n'y figurent ni la Lozère, ni l'Ardèche, ni la Haute-Garonne (où le Bureau du régionalisme ne pouvait manquer de susciter des émules).

Pour la Bretagne, deux principaux documents permettent d'évaluer le nombre de cours. L'origine et le mode de calcul de ces documents étant très différents, on peut avancer une fourchette relativement cohérente. Il s'agit tout d'abord du premier décomptage, effectué quelques mois à peine après l'entrée en vigueur de l'arrêté Carcopino. Il est établi par l'association *Ar Brezoneg Er Skol* (ABES) à partir des informations circulant au sein du Mouvement breton. Les renseignements sont bien entendu partiels et partiels. Ils montrent davantage les réseaux de relation qu'un tableau exhaustif :

« [...], nous pouvons aujourd'hui vous indiquer, qui fonctionnent et sont inspectés par *Ensavadur Breizh* (commission de l'Institut celtique), de M. Roparz Hemon, les cours suivants :

41. Lettre du préfet du Nord auprès de la délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés, transmise au ministère de l'Éducation nationale, 23 mars 1942, Arch. nat., F17 13 380.

- Kerity-Penmarc'h (Finistère) : M. Bourhis, école publique de garçons (40 élèves).
- Kergloff (Finistère) : M. Roy, école publique de garçons (30 élèves).
- Plouguer (Finistère) : M^{me} Arribard, institutrice en retraite (21 élèves).
- Lorient-Melville (Morbihan) : M^{lle} Rousseau, institutrice.
- Saint Caradec-Tregomel (Morbihan) : M. Feuillet, instituteur.
- La Chapelle-Neuve (Côtes-du-Nord) : M. Hengoat, école publique de garçons.
- Tressignaux (Côtes-du-Nord) : M. Saint-Jalmes, directeur de l'école publique de garçons (20 élèves).
- Tressignaux (Côtes-du-Nord) : M^{lle} Le Gac, directrice de l'école publique de filles (20 élèves).
- Mellionec (Côtes-du-Nord) : M^{me} le Bozec, directrice de l'école publique de filles.
- Plougrescant (Côtes-du-Nord) : M^{me} Omnès, institutrice à l'école publique de filles (17 élèves).

[...] les pourparlers engagés pour les créations de cours ayant fait apparaître la grande bonne volonté d'instituteurs et d'institutrices inaptes à professer de suite le breton, nous nous sommes efforcés de les aider à se perfectionner, en leur envoyant gratuitement des livres d'étude, et de les mettre en rapport avec l'École *Ober* [faire], par correspondance. De ce fait, nous pensons pouvoir compter sur l'ouverture, à la rentrée d'octobre, des cours suivants :

- 1 à Ploézal
- 3 à Ploumilliau
- 1 à Bothoa
- 1 à Lézardrieux

et les échanges de lettres en cours nous donnent des espoirs pour des créations dans le Léon et le Bas-Vannetais⁴². »

Quelques mois après l'arrêté Carcopino, il n'y a guère plus de seize volontaires signalés dans les écoles publiques. Ces chiffres sont incomplets. Deux autres noms au moins peuvent être ajoutés pour le Finistère, grâce au témoignage qu'ils ont donné après la guerre : Armand Keravel, à Landéda, et Charles Le Gall, à Argol. Au mieux, ce premier recensement peut donner un indice sur le nombre d'instituteurs qui n'attendaient que l'autorisation officielle pour sauter le pas. Cependant, à la rentrée suivante, *ABES* doit réviser à la baisse le nombre de cours qui fonctionnent effectivement : seuls dix cours sont connus de l'association de Yann Fouéré en novembre 1942. De nouveaux noms apparaissent comme ceux de M^{lle} Guillerm, à l'école de filles de Guiscriff (Morbihan), ou celui de Pierre Lavanant, à l'école de garçons de Ploumilliau (Côtes-du-Nord). Mais deux instituteurs (Roy et Feuillet) semblent ne pas avoir poursuivi⁴³.

42. Rapport présenté par *Ar brezoneg er skol* au congrès de l'Institut celtique, 16 mai 1942, transmis au ministère de l'Éducation nationale, *ibid.*, F17 13 380.

43. Rapport de Yann Fouéré sur l'enseignement du breton, procès-verbal de la séance du Ccb du 15 janvier 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 2.

Le second document provient du rectorat de Rennes et se fonde sur le recensement des cours qui devait être effectué, suivant la circulaire Terracher, par les inspecteurs d'académie. Il s'agit d'un rapport non daté, mais plusieurs allusions montrent qu'on se situe après la création du Comité consultatif de Bretagne. Aussi peut-on pencher pour le début de 1943. Le rapport, adressé au préfet Quenette, a été ensuite annoté par Prosper Jardin, qui a estimé que son auteur devait être Pierre Le Roux, professeur à la chaire de celtique de la faculté de Rennes. Les chiffres correspondent donc aux volontaires pour l'année 1942-1943 :

« [...] l'empressement des instituteurs n'est pas très grand. Quatre instituteurs du Finistère (département bretonnant dans sa totalité), quatre des Côtes-du-Nord (dont une moitié est bretonnante), un seul dans le Morbihan (dont les 2/3 sont bretonnants), soit neuf en tout, ont ouvert en 1941-42 des cours facultatifs de breton pour les écoles situées à l'ouest de la limite des langues. En 1942-43, il y en a eu trois dans le Finistère, neuf dans les Côtes-du-Nord, trois dans le Morbihan, soit quinze en tout⁴⁴. »

Par-delà les insuffisances, on constate deux convergences dans ces sources : d'abord, la fourchette se situant autour d'une quinzaine, et ensuite la prédominance des Côtes-du-Nord. Cette localisation peut surprendre puisque seule la moitié occidentale du département parle breton. Cette répartition géographique, bien que partielle, montre la quasi-absence de cours recensés dans les régions traditionnellement marquées par une forte présence de l'enseignement confessionnel. Yves Lambert a établi en 1979 une cartographie précise de la scolarisation primaire dans les écoles privées des cinq départements bretons pour l'année 1951-1952. On peut estimer que le niveau atteint à cette période des lois Marie-Barangé correspond au sommet de la scolarisation dans les écoles confessionnelles, atteint quelques années auparavant, grâce aux subventions du gouvernement de Vichy. Durant l'Occupation en effet, plus de la moitié des enfants des cinq départements bretons scolarisés le sont dans des établissements catholiques. Mais l'implantation du privé est très variable. D'après Yves Lambert, elle s'échelonne entre plus de 90 % dans les cantons du Bas Léon et moins de 10 %, notamment dans les villes. Les noms cités dans le rapport de mai 1942 appartiennent presque tous à des zones d'implantation faible ou moyenne d'enseignement catholique. Tressignaux (canton de Lanvollon), Plougrescant (canton de Lézardrieux), Ploëzal (canton de Pontrieux), Ploumilliau (canton de Lannion), et Lézardrieux appartiennent au Trégor, bastion « bleu », où la scolarisation dans les écoles privées ne dépasse pas, en moyenne, 40 %. C'est encore plus vrai pour les campagnes « rouges » du centre des Côtes-du-Nord et du Finistère, où le taux baisse en dessous de 30 % : La Chapelle-Neuve (canton de Callac), Mellionec (canton de Rostrenen), Plouguer et Kergloff (canton de Carhaix). Ne serait-ce pas un effet de la concurrence entre les deux écoles : les volontaires chez

44. Rapport sur l'enseignement de la langue bretonne dans l'académie de Rennes, adressé à la préfecture de région par le rectorat de Rennes, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 13, p. 5.

les instituteurs publics étant moins nombreux, dès lors que l'enseignement du breton existe chez les adversaires catholiques⁴⁵ ?

Encore une fois, la prudence est de rigueur, tant les données restent fragmentaires. Le bilan à tirer est surtout celui de la faiblesse des volontaires, plus encore en Bretagne que dans le Sud-Ouest.

Des conditions difficiles, mais pas insurmontables

L'enseignement des langues régionales est souvent comparé par ses partisans à une course d'obstacles que la volonté maligne d'une administration omnipotente aurait dressés pour entraver un développement naturel. En réalité, durant l'Occupation, il convient de dissocier les parts respectives des facteurs structurels (lourdeur des programmes et des horaires, priorité donnée au français), matériels (pénuries

45. Nous centrant sur l'application de l'arrêté Carcopino dans l'enseignement public, nous avons laissé de côté la comparaison avec les écoles privées. Nous renvoyons le lecteur à l'analyse éclairante de Michel Lagrée sur le statut du breton dans les écoles catholiques (LAGRÉE, Michel, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, 601 p.). Durant la guerre, perdurent des situations très contrastées selon les diocèses. Dans le Finistère, le breton est obligatoire à raison d'au moins ¼ d'heure quotidien selon les instructions de M^{sr} Duparc du 24 janvier 1930 ; M^{sr} Duparc justifiait l'apprentissage de la grammaire bretonne par l'objectif prioritaire de la maîtrise du français (comme Bréal, puis Carcopino). L'introduction au certificat d'études des écoles libres d'une épreuve obligatoire d'histoire de la Bretagne et d'une d'explication de texte breton (pour les bretonnants) complète ce dispositif finistérien. Dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, les évêques se contentent d'abord de proposer un enseignement facultatif sans en contrôler l'application. En 1935, l'évêque de Saint-Brieuc, M^{sr} Serrand, rend obligatoire l'enseignement du breton, à raison d'une demi-heure hebdomadaire, dans les écoles primaires de l'archidiaconé de Tréguier (zone bretonnante du diocèse). La publication de l'arrêté Carcopino (qui ne concerne que l'enseignement public) est observée avec ironie et supériorité par l'enseignement catholique (« Enseignement de l'histoire de Bretagne et du breton », *Le Sentier, bulletin de l'enseignement primaire du diocèse de Quimper et Léon*, n° 96, février 1942, p. 9). Cependant, d'autres sources témoignent de rappels fréquents et comminatoires des autorités diocésaines pour faire respecter une obligation qui est visiblement mal appliquée par les instituteurs libres. Sans compter les rappels de la circulaire de 1930 (en décembre 1935, janvier 1940 et février 1941), M^{sr} Duparc dut mettre en place à l'été 1942 un dispositif de contrôle des maîtres. Autour du vicaire général Joncour se réunissent, le 10 août 1942, quatorze prêtres afin d'organiser une campagne méthodique en faveur de la diffusion du breton. Un comité en sort, afin que « dans toutes les écoles, on s'occupe sérieusement du breton » (« Une initiative de M^{sr} Duparc pour la langue bretonne », *Ouest éclair*, 19 août 1942) ; ce qui laisse songeur sur la situation précédente. Même Yann Fouéré admet en 1941 que le breton dans l'enseignement privé est l'exception et non la règle (FOUÉRÉ, Yann, « L'enseignement du breton en action », *La Bretagne*, 18 juillet 1941). Sans doute M^{sr} Duparc, comme Fouéré et l'administration de Vichy d'ailleurs, parvenaient mal à admettre les réticences des familles à l'égard de l'apprentissage d'une langue qui risquait de freiner les rêves d'ascension sociale, cette « épée de Damoclès suspendue au-dessus de l'école catholique depuis trois quarts de siècle : "Si les curés enseignent le breton dans les écoles, j'enverrai mes enfants à l'instituteur" » (LAGRÉE, Michel, *op. cit.*, p. 272. La citation est extraite d'une réponse d'un séminariste de Plounévez-Lochrist à l'enquête sur la situation du breton de 1946, arch. dioc. de Quimper, 2 H 303).

de locaux, rémunération des maîtres) et enfin psychologiques ou politiques (les réticences des instituteurs et de la population). Ces facteurs n'étaient pas ignorés par l'administration rectorale, comme en témoigne le rapport de Pierre Le Roux⁴⁶ :

« Ce manque d'empressement est attribué par les adversaires de l'enseignement du breton, car il en reste, à trois causes, de valeur très inégale :

a / d'abord à la mission essentielle de l'école en pays bretonnant, qui serait dans l'esprit de nombreux instituteurs comme dans celui de la plupart des familles, l'enseignement de la langue française ; mais s'il est évident que cette mission existe, il est non moins clair qu'elle n'est pas exclusive : dans ce cas, il n'y aurait pas besoin d'écoles en Ile-de-France.

b / ensuite à la difficulté d'enseigner dans une classe une langue que les élèves savent déjà, mais de façon instinctive [...].

c / enfin au surcroît de travail que bien des instituteurs, souvent même les plus consciencieux, hésitent à s'infliger, de peur de ne plus suffire à la tâche à laquelle ils se sont donnés tout entiers. Cette raison justifie entièrement la formule ministérielle d'un enseignement facultatif, qui ne saurait jamais englober qu'une partie des écoliers du pays bretonnant.

Les fanatiques de l'enseignement du breton se refusent à croire à ces difficultés et attribuent la médiocrité actuelle des résultats à une cause unique : les instituteurs se méfieraient d'ABES et verraient, dans les précautions dont le ministère a entouré l'introduction de cet enseignement l'indice que leurs supérieurs ont aussi cette méfiance ; les instituteurs en concluraient qu'il serait imprudent à eux de s'engager dans une voie où leur loyalisme risquerait d'être suspecté. Cette interprétation n'est pas de pure fantaisie, mais correspond maintenant à une phase dépassée : car si, sur les quinze instituteurs qui viennent d'ouvrir des cours, deux ou trois ont la réputation d'être autonomistes (de sorte que les dix ou douze autres risquent d'être mal compris), lorsque des cours beaucoup plus nombreux s'ouvriront, de telles interprétations deviendront impossibles ».

Ces difficultés invitent à s'interroger sur les conditions pratiques des cours de langue locale. La lourdeur de l'emploi du temps des écoles primaires était déjà critiquée dans l'entre-deux-guerres. Néanmoins, les réformes successives succombaient plutôt à la tendance de l'encyclopédisme. Demeurait vive la crainte de laisser partir trop tôt des esprits incomplètement formés. Vichy innova dans ce domaine beaucoup moins que son hostilité à l'encyclopédisme ne le laisserait supposer. Il n'y eut guère de diminution brutale des horaires dans les classes primaires, et le niveau de trente heures hebdomadaires continua à être la norme. Philippe Martel cite un instituteur félibre, Ernest Lafon, qui critiqua l'arrêté Carcopino comme facteur de surcharge des horaires⁴⁷. Pourtant, l'ajout d'1 h ou d'1 h 30 supplémentaire par semaine ne constituait pas un obstacle insurmontable, même s'il est vrai que ne sont pas prises en compte d'autres

46. Rapport sur l'enseignement de la langue bretonne dans l'académie de Rennes, adressé à la préfecture de région par le rectorat de Rennes, Arch. dép. Ile-et-Vilaine, 103 J 13, p. 5-6.

47. LAFON, Ernest, *Quercy*, n° 3, février 1942, cité par MARTEL, Philippe, « "Travail, famille, patois..." », art. cité, p. 61.

tâches incombant aux maîtres (études à surveiller, cahiers à corriger). Mais les cours facultatifs pouvaient être fractionnés en séances quotidiennes. Les rapports d'ABES montrent d'ailleurs l'éventail des dispositions horaires prises par les dix instituteurs de Bretagne en 1942-1943 : du travail à la maison, aux cours en fin d'après-midi, jusqu'aux vingt minutes quotidiennes en cours de journée⁴⁸. Généralement situés en fin d'après-midi, les cours de langue régionale des écoles publiques risquaient davantage de subir les restrictions en matière d'électricité ou de transport scolaire. Une fois acquise, cette place dans l'horaire fut critiquée par les amis de Yann Fouéré comme étant une punition pour les enfants⁴⁹. Mais rien n'indique dans les sources une désaffection des élèves pour la nouvelle matière. C'est bien plutôt du côté des maîtres que la sensation de surmenage pouvait provenir.

Or, la priorité accordée par les maîtres à l'apprentissage du français a sans doute été accentuée par les pénuries de l'Occupation. Pour beaucoup de maîtres, au vu des multiples facteurs de perturbations des cours, la priorité allait à un apprentissage mécanique et accéléré pour garantir un minimum de résultats⁵⁰.

La question de la rémunération ne semble pas avoir constitué un frein. Tout au contraire, la misère noire des traitements des instituteurs sous Vichy pouvait rendre attractive une prime de 900 francs par an pour une 1 h 30 hebdomadaire de cours⁵¹. Cette rémunération était même supérieure à l'indemnité accordée pour le secrétariat de mairie dans les communes rurales (600 francs par an).

La défiance vis-à-vis d'un enseignement idéologisé

La défiance des instituteurs publics à l'égard tant du provincialisme vichyssois que de l'autonomisme de l'*Emsav* paraît être le principal facteur de limitation des cours Carcopino.

Il est vrai que, dès 1940, les attaques portées par le régime et relayées par les milieux régionalistes et cléricaux, ne pouvaient manquer de susciter des réactions néfastes au volontariat. Présentés collectivement par les plumitifs d'extrême-droite comme responsables de la Dêbâcle, les instituteurs laïcs avaient subi une mise au pas marquée par la fin de leurs instances représentatives (12 juillet 1940), la suppression

48. ABES, « La langue bretonne dans l'enseignement public », *Ouest éclair*, 14 novembre 1942.

49. DIDRO, Youenn, « Il nous faut le breton à l'école », *La Bretagne*, 20 novembre 1942. L'article recommandait de substituer des heures de breton au français.

50. Rapport sur les problèmes scolaires relatifs à l'occupation allemande et sur la situation scolaire du département durant l'année scolaire 1943-1944, adressé par l'inspecteur d'académie du Finistère au préfet, 18 décembre 1944, Arch. dép. Finistère, 6 W 1.

51. HANDOURTZEL, Rémi, *Vichy et l'école...*, op. cit., p. 188-196. Sous l'Occupation, le salaire mensuel médian des instituteurs est de 1 375 francs. À la même époque, un manoeuvre gagne 1 200 francs, une dactylo 2 000 francs, un kilo de beurre vaut 350 francs et le kilo de pommes de terre 10 francs.

des écoles normales (18 septembre 1940) et l'interdiction des syndicats (15 octobre 1940)⁵². Le régime les soupçonnait *a priori*, en exigeant d'eux une stricte réserve dans leur expression politique, tant en classe que hors la classe⁵³. La mouvance autonomiste bretonne n'était pas en reste. S'inspirant de la presse catholique, les journaux de l'*Emsav* s'étaient fait une spécialité d'attaquer l'école laïque. Le quotidien *La Bretagne* de Yann Fouéré prenait soin d'exalter les expériences d'enseignement du breton dans les écoles privées et d'en tirer des conclusions sur la mauvaise volonté de l'Éducation nationale⁵⁴. Évidemment favorables aux destitutions des fonctionnaires menées par Vichy, les autonomistes réclamaient que les postes d'enseignants soient réservés à des bretonnants, en violation des règles de la fonction publique⁵⁵.

Pour beaucoup d'instituteurs, le volontariat en faveur des cultures régionales passait donc pour un acte politique fort mettant en cause l'unité nationale et l'adhésion au reste de la communauté. Par ailleurs, les conditions de vie déplorables dans lesquelles on les maintenait n'engageaient pas non plus à l'investissement personnel.

Les sources soulignent combien administration et défenseurs des langues régionales se rejetaient la responsabilité de l'échec. En Bretagne, le rapport du rectorat met en avant l'influence néfaste des groupes autonomistes ; tandis que les déclarations de Fouéré ne tendaient qu'à dénoncer le complot des fonctionnaires français. En réalité, ces élites s'illusionnaient largement sur leurs capacités à mobiliser l'opinion et les instituteurs. Dans ses rapports, le rectorat postulait toujours l'adhésion de la majorité des maîtres aux directives ministérielles :

« Des instituteurs de la zone bretonnante, les uns ignorent le breton [...]. Les autres savent le breton. De ces derniers, certains considèrent leur propre science du breton comme un signe de paysannerie et d'infériorité ; d'autres y mettent leur fierté, par amour de la petite patrie ; d'autres, par passion politique anticléricale, d'une part se souvenant de la chouannerie, d'autre part sachant la place que tient le breton dans l'enseignement confessionnel, se méfient du breton ; d'autres encore, atteints par l'autonomisme, le considèrent comme un instrument de propagande. Mais la très grande majorité, s'ils oscillent suivant les jours et les problèmes entre ces diverses attitudes, est prête à faire de leur science du breton l'usage que leurs chefs leur prescriront⁵⁶. »

S'exprime ici un lieu commun : les instituteurs bretonnants constituent un vivier d'enseignants de langue régionale en puissance. Aussi bien les régionalistes que l'administration scolaire ont succombé à ce préjugé, sans mesurer ni le fossé existant

52. *Id.*, *ibid.*, p. 61-70.

53. Recommandation importante de M. le recteur, *Bulletin départemental de l'enseignement primaire du Finistère*, n° 263, novembre 1940, p. 280-281.

54. Rapport de la préfecture du Finistère, 1942, Arch. dép. Finistère, 200 W 258.

55. FOUÉRÉ, Yann, « Éducation provinciale et instruction régionale », *La Bretagne*, 10 février 1943 et *Id.*, « Universités populaires », *La Bretagne*, 6 décembre 1943.

56. Rapport sur l'enseignement de la langue bretonne dans l'académie de Rennes, source citée, p. 3-4.

entre culture familiale et culture scolaire, ni l'obstacle des mentalités des enseignants. Lorsque cet optimisme autoritaire fut démenti par les faits, l'administration scolaire se justifia en soulignant la crainte des instituteurs de passer pour séparatistes :

« En ce qui concerne le Finistère, certains cours y ont été ouverts. Puis les auteurs les ont fermés à la suite des félicitations bruyantes et indiscretes de *L'heure bretonne*⁵⁷, pour ne pas être taxés de séparatisme. [...] M. le préfet régional et M. le recteur sont décidés à faire les observations utiles pour que l'on sache que l'administration voit d'un œil très favorable les instituteurs qui ouvrent un cours de breton, mais ils n'entendent favoriser aucune équivoque⁵⁸. »

Cette incrimination pouvait s'appuyer sur les nombreux incidents suscités par le PNB jusqu'à l'intérieur des établissements : pression exercée sur des enseignants pour adhérer au parti, barbouillage des murs d'écoles, distribution à la sortie des cours de tracts « *Ar brezoneg er skolioù* » (Le breton dans les écoles), etc.⁵⁹. Mais ce sont essentiellement les articles de *L'Heure bretonne* qui contribuaient à affermir l'idée que les cours de breton étaient des actes militants au service de la cause nationaliste. Cette adéquation était largement exagérée, sans être totalement fausse. Ainsi, des dix noms avancés par *ABES* dans son rapport de mai 1942, quatre sont membres du PNB (Pierre Le Bourhis, Marcelle Rousseau, le couple Omnès).

Même chez les jeunes maîtres qui ne lisaient pas forcément *L'Heure bretonne*, le sentiment que l'enseignement de la langue régionale était largement subordonné à des considérations politiques, paraissait pesant et faisait douter les meilleures volontés. Charles Le Gall a laissé à ce sujet un témoignage éclairant⁶⁰. Instituteur à Argol, Le Gall prend connaissance de l'arrêté Carcopino au début de l'année 1942, et improvise immédiatement un cours de breton. Quelles étaient alors ses motivations ? Le Gall avoue n'avoir jamais été attiré par le nationalisme breton avant la guerre ; il ne lisait ni *L'Heure bretonne* ni *La Bretagne*. Ses lectures régionalistes lui servaient avant tout à améliorer sa connaissance du breton écrit. Il mit la main sur des numéros de *Gwalarn* et s'abonna à *Arvor* de Roparz Hemon ; mais il reconnaît ne pas avoir pris au sérieux certains articles. Il connaissait un peu de réputation l'action d'*Ar Falz* avant la guerre. Son expérience paraît donc isolée, ce qui explique que *ABES* n'en ait guère eu connaissance lors de la recension des cours de breton.

57. *L'Heure bretonne* était le journal du Parti national breton (PNB).

58. Procès-verbal de la séance du CCB du 15 janvier 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 2, p. 4.

59. Rapport sur les mouvements autonomistes, établi par le commissariat central de Lorient et adressé au sous-préfet de Lorient, 26 juin 1941. Procès-verbal de l'audition de Maurice Le Mercier (professeur adjoint au lycée de garçons de Lorient), par la police nationale, 26 février 1942. Tous ces documents proviennent des Arch. dép. Morbihan, 2 W 15 787.

60. Entretien avec Charles Le Gall du 6 juin 2002.

À Argol, les cours facultatifs étaient d'une heure par semaine. Dans le souvenir de Le Gall, la quasi-totalité des élèves y assistait, sauf deux ou trois, car des réfugiés brestois non bretonnants s'étaient installés au village, par suite des bombardements. Son ambition était donc d'apprendre aux bretonnants à lire et écrire cette langue. Plusieurs situations ne manquèrent cependant pas d'étonner l'instituteur dans le cadre de son cours Carcopino. Ainsi, au printemps 1942, le secrétaire de Yann Fouéré pour *ABES*, Alain Le Berre, le surprit en plein cours en se présentant comme « inspecteur de la langue bretonne ». Curieux inspecteur, qui exerçait surtout comme journaliste à *La Bretagne*⁶¹. Sans le savoir, Charles Le Gall était témoin d'une de ces incursions dans les écoles, revendiquées par *ABES* en dépit des interdictions du rectorat. Cet empressement était ressenti par le jeune instituteur comme du prosélytisme tendant vers de tout autres buts que l'amour de la culture bretonne⁶².

La méfiance de Charles Le Gall face à la politisation de l'enseignement du breton paraît assez typique des réactions des instituteurs attachés aux dialectes. La prudence semblait de rigueur dans un domaine fort trouble. Le devoir de réserve imposé par le régime, les pénuries et le manque de formation semblaient des prétextes bienvenus derrière lesquels pouvaient s'abriter le doute, l'attentisme et la défiance.

Mais il ne s'agit pas seulement de scepticisme, car les instituteurs laïcs sont touchés comme le reste de la population bretonne par le processus de recomposition de l'identité nationale décrit par Luc Capdevila pour la période de la fin de la guerre⁶³. À partir de 1942-1943, la reconstruction de l'identité française passe par l'espérance patriotique dans une prochaine délivrance et par le rejet de toute expression régionaliste, assimilée à la collaboration des « *Breiz atao* ». Les signes de ce rejet s'observent dans un système de représentations très largement partagé. Le discrédit du Mouvement breton n'est donc pas dû seulement aux procédures d'épuration dont certains de ses membres furent victimes à la Libération, mais plutôt à une conviction solidement ancrée dans l'opinion pendant la guerre⁶⁴.

Les membres du Comité consultatif de Bretagne crurent cependant qu'une meilleure formation et une propagande ciblée suffiraient à lever les réserves. Ils succombaient par là au même optimisme autoritaire que les services ministériels.

61. Procès-verbal de la police de la sûreté à Rennes, 23 août 1944, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 213 W 178.

62. AR GALL, Charlez, « *Adlans Ar Falz war-lerc'h an eil brezel-bed* » (Reprise d'*Ar Falz* après la Seconde Guerre mondiale), *Ar Falz*, n° 87, 2003, p. 36-37.

63. CAPDEVILA, Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation, imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, PUR, 1999, 449 p.

64. CALVEZ, Ronan, *La radio en langue bretonne, op. cit.*, p. 90.

L'échec d'une mobilisation : le Collège d'été Auguste Brizeux

L'arrêté Carcopino révéla une évidence que la propagande avait jusque-là minimisée : connaître une langue ne signifie pas être apte à l'enseigner ; autrement dit le déficit de formation des enseignants dialectophones handicapait l'ouverture de cours. C'est à ce déficit que souhaitait s'attaquer le préfet Quenette afin de pallier le manque de volontaires et d'engranger des résultats en faveur du provincialisme⁶⁵. La première séance du CCB persuada Quenette que c'était auprès des instituteurs déjà en fonction, qu'il fallait accélérer la formation, en proposant des stages d'été aux volontaires⁶⁶. Sur le plan pédagogique, le stage permettrait d'homogénéiser des pratiques existantes et de « recycler » des connaissances, pour lesquelles la documentation manquait.

Une première expérience avait déjà démontré la faisabilité du projet. Du 1^{er} au 9 septembre 1942 avait eu lieu un stage pour instituteurs, dans les locaux de l'École des cadres, au manoir de la Haye dans la commune de Mordelles⁶⁷. Organisé par la délégation régionale du secrétariat général à la Jeunesse, le stage avait accueilli des volontaires venant des cinq départements bretons, sous la codirection de Joseph Martray et de l'inspecteur primaire, membre d'ABES, René Daniel⁶⁸. Le stage avait abordé des causeries sur l'histoire, le chant et la langue bretonne. Le préfet Quenette s'était rendu lui-même sur les lieux pour engager les instituteurs à travailler « pour la gloire de notre petite patrie, la Bretagne, et notre grande patrie, la France⁶⁹ ».

C'est pour transformer cet essai que fut créé le 18 juin 1943 le Collège d'été Auguste Brizeux, dit Institut pédagogique régional d'enseignement. Son fonctionnement à l'été 1943 est un nouvel exemple des facteurs qui handicapèrent la mise en œuvre de l'arrêté Carcopino. Tout d'abord, un affrontement entre rectorat et CCB intervint sur la question de la désignation du directeur de l'Institut. Le rectorat souhaitait écarter l'inspecteur René Daniel (trop proche de Fouéré). Quenette lui préféra François Coant, inspecteur primaire, bretonnant, figure du camp laïque avant la guerre, connu pour son hostilité au séparatisme, et assez réticent devant sa désignation⁷⁰. Ensuite, la question

65. Projet de budget pour un institut de formation professionnelle des instituteurs bretonnants, signé par l'inspecteur d'académie d'Ille-et-Vilaine, le 25 septembre 1942, 2 p., Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 43 W 99.

66. Procès-verbal de la séance du CCB du 12 octobre 1942, *ibid.*, 103 J 2. Créée en 1941, l'École régionale des cadres de jeunesse de Bretagne s'inspirait du modèle de l'École des cadres d'Uriage, et était placée sous la direction de la Délégation régionale du secrétariat général à la Jeunesse.

67. « Stage de vacances pour instituteurs publics », *Ouest éclair*, 25 juillet 1942.

68. Rapport de René Daniel, 1942, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 43 W 97.

69. DAVAINÉ, Marcel, « Le stage d'instituteurs de Mordelles », *An eost (La moisson)*, n° 1, premier trimestre 1943, p. 11.

70. Réponse de François Coant à l'arrêté préfectoral de nomination, 12 juin 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 43 W 99.

de l'orthographe à transmettre joua son rôle habituel de pomme de discorde entre le CCB et le rectorat⁷¹.

En termes de mobilisation des instituteurs, le Collège d'été Brizeux fut un échec cuisant. Deux sessions mensuelles avaient été programmées pour accueillir trente maîtres puis trente maîtresses. Mais les effectifs imposèrent le regroupement sans distinction de sexe. Après maints désistements, il n'y eut finalement que huit présents à la première session et onze à la seconde⁷². Même masqué par la propagande, c'était un camouflet pour le préfet Quenette sur le départ. Pourtant, celui-ci n'avait pas manqué d'insister pour que les inspecteurs fassent pression sur les maîtres afin d'obtenir des inscriptions⁷³. Pour justifier l'échec, le Comité consultatif de Bretagne entonna l'antienne de la mauvaise volonté du rectorat⁷⁴. Certaines illusions furent dissipées par l'explication de l'inspecteur Coant :

« [...] le Collège a été et reste victime de certaines préventions et même d'une certaine propagande insidieuse et négative dont quelques membres de l'enseignement eux-mêmes, je le crains, n'ont pas toujours su ou voulu faire justice. [...] N'ai-je pas dû moi-même faire prévenir charitablement certaines personnes de Ploërmel qu'elles auraient à cesser certaines réflexions sur l'initiative que constituait le Collège ? [...] C'est à peine si l'on n'osait pas insinuer que le Collège recevait des subsides on devine d'où...⁷⁵. »

Il est vrai que la région d'accueil était proche des futures zones de grand maquis de Ploërmel, et que le site de la Villa Goyat avait été occupé par les Allemands juste avant la tenue du stage⁷⁶. Le CCB lui-même put mesurer le fossé qui le séparait des enseignants :

« Le Collège, c'est le moins que l'on puisse dire, n'a pas eu la vogue de nos jeunes maîtres. [...] la plus forte raison du vide créé autour de lui est la suspicion d'autonomisme, c'est-à-dire de séparatisme, une confusion voulue ayant été créée entre ces deux termes, confusion qu'avec tout ce qu'elle comporte, très injustement d'ailleurs, pour l'opinion publique, a marqué,

71. Procès-verbal de la réunion de la commission permanente du CCB, 30 juin 1943, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 103 J 6. Le Comité qui regroupait plusieurs membres de l'Institut celtique de Roparz Hémon était farouchement partisan de l'utilisation de l'orthographe bretonne dite superunifiée (« *peurunvan* ») mise au point en 1941, tandis que Pierre Le Roux, à la tête de la chaire de celtique de la faculté de Rennes, admonestait le rectorat pour s'en tenir à l'orthographe KLT (*Kerne-Leon-Treger*, Cornouaille, Léon, Trégor) qui excluait les variantes vannetaises.

72. Rapport de François Coant sur le fonctionnement du collège d'été Auguste Brizeux, 14 octobre 1943, *ibid.*, 43 W 99.

73. Lettre du préfet Quenette au recteur Souriau, 23 juin 1943, et lettre de l'inspecteur d'académie du Morbihan au préfet de région, 16 août 1943, *ibid.*, 43 W 99

74. Procès-verbal de la séance du CCB, 14 octobre 1943, *ibid.*, 103 J 2.

75. Rapport de François Coant sur la tenue du Collège d'été Auguste Brizeux, 14 octobre 1943, *ibid.*, 43 W 99, p. 5. L'allusion vise les Allemands.

76. C'est la pénurie de locaux due aux réquisitions qui contraignit à une localisation hors de la zone bretonnante.

dès l'origine, la nouvelle institution. [...] Le CCB se doit d'intensifier la propagande en faveur du Collège »⁷⁷.

Que pouvait pourtant la propagande devant l'imminence des opérations militaires et la réapparition dans la clandestinité des mots d'ordre laïcs et progressistes dans l'enseignement ?

Entre rupture et renaissance : Ar Falz, le mouvement des instituteurs laïcs bretonnistes

En Bretagne comme dans le Sud-Ouest existaient depuis les années 1930 des groupes minoritaires d'enseignants laïcs favorables à l'enseignement des langues régionales : les plus connus étant celui réuni autour de l'instituteur et félibre Antonin Perbosc à Montauban⁷⁸ et *Ar Falz* en Bretagne. Dans cette région, l'expérience fondatrice de Yann Sohier est mieux connue que celle de ses successeurs après sa mort brutale en 1935⁷⁹. Pourtant, la rupture entre les dirigeants du mouvement en 1940 est symbolique : elle signale le divorce entre l'appartenance identitaire au monde enseignant et l'engagement bretonniste, deux dimensions que Sohier s'était échiné à réunir, mais dont les contradictions apparaissent au moment de l'Occupation.

En 1933, la naissance du bulletin *Ar Falz* constitue en effet une tentative de synthèse entre plusieurs discours : le révolutionnaire en faveur des prolétaires des campagnes bretonnes, le militant pédagogique en faveur d'une école plus ouverte à la culture populaire, et surtout le défenseur de la nation bretonne, Sohier n'ayant jamais rompu avec ses amis autonomistes de *Breiz atao*. Cependant, le bulletin connaît dès l'origine une situation paradoxale : destiné aux instituteurs de gauche, il fait face à de fortes réserves de ces derniers et ne peut survivre que grâce à la générosité de l'*Emsav*. Soaz Maria estime que, sur les 300 abonnés, au maximum un tiers était des instituteurs, les autres appartenant au mouvement breton catholique ou autonomiste⁸⁰. Encore faudrait-il préciser que parmi le petit groupe de *Falzerien* (amis d'*Ar Falz*), seul un petit noyau de moins d'une vingtaine participait activement.

Or, dès 1936-1938, des débats tactiques commençaient à dessiner un clivage. Jean Delalande (pseudonyme *Yann Kerlann*), instituteur à Penmarc'h et successeur désigné de Sohier, était partisan de cours de breton obligatoires dans toutes les

77. Rapport de Léon Le Berre, procès-verbal de la séance du CCB, 14 octobre 1943, *ibid.*, 103 J 2.

78. BONNET, Anne-Marie (dir.), *Antonin Perbosc*, Centre international de documentation occitane, 1990, 318 p.

79. MARIA, Soaz, *Yann Sohier et Ar Falz 1901-1935*, Morlaix, Ar Falz, 1990, 88 p.

80. *Ibid.*, p. 76.

écoles primaires⁸¹ et, pour ce faire, d'une alliance politique avec les organes les plus actifs du Mouvement breton : *ABES* et PNB. Cependant, ce dernier positionnement suscitait une hostilité résolue du Syndicat national des instituteurs⁸². C'est pourquoi un autre disciple de Sohier, Armand Keravel, enseignant à Plounévez-Lochrist, proposait d'atténuer et de dépolitiser les demandes : recommander avant tout la méthode Bréal et l'ouverture de cours facultatifs⁸³.

Ces premières divergences se confirment à l'été 1940, après le retour de captivité de Delalande (prisonnier de guerre libéré par les Allemands grâce à l'entremise du PNB). Alors qu'une large partie de l'*Emsav* s'engage sur la voie de la collaboration avec l'Allemagne, Keravel oppose une fin de non-recevoir aux propositions de relancer une revue bretonniste, de participer au journal *L'Heure bretonne*, de signer le placet des associations bretonnes au maréchal Pétain, ou encore de rejoindre l'Institut celtique de Roparz Hémon. Pour Keravel, la voie de la collaboration ne peut que dresser le peuple contre la cause du breton :

« Je ne partage pas vos idées : il n'y a pas d'autres raisons. La route choisie par l'équipe de l'H.B [*L'Heure bretonne*] est la plus mauvaise qu'elle pouvait choisir, pour amener le Peuple breton vers la Bretagne nouvelle que nous cherchons tous à établir. [...] Vous avez pris le plus mauvais chemin pour aller vers le Peuple, le Peuple breton. Je ne veux pas collaborer au travail néfaste que vous entreprenez. Je travaillerai de bon cœur pour le breton dans les écoles. »⁸⁴

Ce refus ferme le conduit à rompre avec Kerlann. Il connaît alors un certain isolement et ce d'autant plus que, catalogué comme « rouge » par l'épuration vichyssoise, Keravel est déplacé en décembre 1940 à l'école de Landéda. Cependant, il parvient à retisser des liens avec les anciens instituteurs *Falzerien* et adresse une lettre d'avertissement « à un certain nombre de camarades dans la clandestinité ». Le premier numéro d'*Ar Falz* après la guerre la reproduit :

« *Ar Falz* n'a marché à la remorque d'aucune des organisations créées depuis trois années, grâce à l'appui et à l'argent des Allemands. *Ar Falz* n'a pas suivi le "Mouvement breton" sur le chemin de la corruption et de la servitude ; *Ar Falz* demeure fidèle à son nom, son fondateur, son idéal. [...] *Ar Falz* revivra ! Vive *Ar Falz* ! »⁸⁵.

81. KERLANN, « Demandes pour l'enseignement primaire », *Ar Falz*, n° 26, décembre 1935 (numéro de propagande envoyé gratuitement aux instituteurs).

82. « Réunion de Guémené-sur-Scorff », *Ar Falz*, janvier 1937.

83. KERLANN, « Faut-il demander moins que nous ne le faisons jusqu'à présent ? », *Ar Falz*, janvier 1937. KERAVEL, Armand, « Pour la langue bretonne », *Ar Falz*, n° 11, janvier-février 1938.

84. Lettre de Keravel à Youenn Drezen (rédacteur en chef de *L'Heure bretonne*), décembre 1940, citée et traduite par LE VEN, Yvon, « Armand Keravel et *Ar Falz*, *Ar Falz*, n° 87, juillet 2003, p. 30.

85. KERAVEL, Armand, « Un document », *Ar Falz*, n° 1, 3^e trimestre 1945, pp. 2-3. Keravel date cette lettre d'août 1942, ce qui reste sujet à caution.

La participation de Keravel à la première session du Collège d'été Auguste Brizeux lui permit sans doute de poursuivre cette contre-propagande. L'attentisme qu'il préconisait a-t-il influencé directement des instituteurs tentés par le bretonnisme ? Toujours est-il que Keravel témoigna après-guerre de sa discrète expérience de cours Carcopino à Landéda, mais aussi de la « réprobation, unanime à 999 pour mille, de la population »⁸⁶ à l'égard d'une cause bretonniste entachée par la collaboration. Il décrit ensuite les années d'après-guerre comme une « [...] longue campagne dans les écoles, les amicales, les syndicats, etc. – campagne au cours de laquelle nous ne cessâmes de nous heurter aux mêmes objections nées des activités durant l'Occupation »⁸⁷.

Tandis que Keravel appelait clandestinement ses camarades instituteurs à l'attentisme, Kerlann, lui, rompit définitivement avec le monde de l'enseignement pour poursuivre son idéal d'école bretonne intégrale. Revenu à Penmarc'h à la rentrée 1940, Kerlann se signala rapidement aux autorités de Vichy par son engagement en faveur du PNB et ses articles dans *L'Heure bretonne*⁸⁸. Confronté à la menace d'un déplacement d'office dans la Nièvre, il fit intervenir les autorités d'Occupation en sa faveur et obtint de l'Éducation nationale un congé d'un an pour « convenance personnelle »⁸⁹, en fait pour assumer la direction des *Strolladoù Stourm* (la milice du PNB) puis le secrétariat du parti pour le Finistère. C'est à cette fonction qu'il dessina les contours de l'école selon la perspective nationaliste :

« Vous avez à apprendre l'histoire de vos Ancêtres, vous avez à apprendre le breton, oui, à le lire et à l'écrire correctement. Vous avez à retrouver l'esprit de la race en la parlant, en lisant, en écrivant, en chantant en breton ! [...] Alors se lèvera de nouveau une Bretagne bretonne à sa manière, mais une Bretagne bretonne où les Bretons seront honorés, auront retrouvé leur fierté, où l'on parlera breton, un breton correct, nettoyé de ses gallicismes, qui sera enseigné dans nos écoles [...] »⁹⁰.

Cet enseignement nationaliste intégral, Delalande tenta de l'expérimenter dans l'école qu'il ouvrit dans un ancien hôtel de Plestin-les-Grèves en novembre 1942. Comptant uniquement sur les donateurs du Mouvement breton⁹¹, cette petite structure privée s'ouvrit à huit pensionnaires de 6 à 10 ans, tous enfants de cadres du PNB. Fonctionnant malgré les difficultés financières jusqu'au printemps 1944, l'école

86. KERAVEL, Armand, « Réponse à *Per Denez* », *Ar Falz*, n° 2 bis, mars-avril 1963, p. 12.

87. KERAVEL, Armand, « Réponse à *Per Denez* », *art. cit.*, p. 7.

88. Lettre de l'inspecteur d'Académie du Finistère au secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, 20 décembre 1940, arch. dép. Ille-et-Vilaine, 215 W 59.

89. Lettre de l'inspecteur d'Académie au préfet du Finistère, 3 novembre 1941, arch. dép. Ille-et-Vilaine, 215 W 59.

90. KERLANN, « Une Bretagne nouvelle qui ne sente pas le moisi », *L'Heure bretonne*, 8 novembre 1941.

91. KERLANN, « Enfin ! Une école en breton », *L'Heure bretonne*, 24 octobre 1942 et « L'école de Plestin », *La Bretagne*, 10 janvier 1943.

de Plestin se voulait intégralement bretonnante, les domestiques elles-mêmes étant requises de ne parler que cette langue⁹².

La marginalité de cette expérience témoigne de deux caractéristiques de l'*Emsav* de l'époque. D'abord le refus de l'école publique : Delalande avait finalement démissionné de l'Éducation nationale en avril 1943, montrant son échec à réaliser le rêve de Sohier d'une influence bretonniste à l'intérieur du monde des instituteurs. Ensuite, l'école de Plestin témoignait de l'élitisme de l'*Emsav* et de sa recherche d'un entre soi. À la Libération, la procédure d'épuration chercha à savoir si Delalande n'avait pas confondu enseignement en breton et propagande séparatiste. Cependant, pour les témoins du cru, ce n'était pas une véritable école, puisqu'on n'y parlait que breton et que les enfants passaient une large partie de leur journée au grand air à jardiner⁹³ (Delalande suivait des principes hygiénistes de la pédagogie Freinet, peu connus des témoins). En tout état de cause, il semble bien que l'expérience d'une école exclusivement bretonnante était impensable pour une large partie de la population, à l'exception de l'infime minorité pénétrée des mythes nationalistes. Cette incompréhension soulagea paradoxalement Delalande, car les recherches sur ses éventuelles activités de propagande à l'école de Plestin cessèrent⁹⁴.

Conclusion

L'enseignement des langues régionales pendant la Seconde Guerre mondiale constitue moins une naissance qu'un faux départ. Certes, l'objectif idéologique de Vichy était d'utiliser cet enseignement pour accentuer les distinctions sociales entre les établissements primaires et secondaires, en s'opposant aux aspirations démocratiques progressivement affirmées dans le milieu enseignant et dans une partie de l'opinion depuis les années 1930. Mais Vichy a moins innové dans ce domaine qu'il n'a poursuivi des expériences déjà engagées en termes de fonctionnement facultatif. Si l'administration scolaire suivit une direction provincialiste dans sa forme, et attachée à l'intégrité de la nation dans son fond, elle n'échappa pas à plusieurs contradictions. La plus apparente est, bien sûr, le libéralisme de l'arrêté Carcopino. Faisant le choix du volontariat pour les maîtres, Vichy réintroduisait une liberté qui s'accordait pourtant fort peu à ses idéaux. Les maîtres, stigmatisés

92. Audition de Suzanne Fouesnant par Jean Le Du, commissaire de police de Morlaix, 17 mars 1945, arch. dép. Ille-et-Vilaine, 215 W 59.

93. Audition de Fernande Hamon, demeurant à Plestin-les-Grèves, 26 septembre 1944, arch. dép. Ille-et-Vilaine, 215 W 59.

94. Le 16 mai 1945, la Chambre civique du Finistère frappa Delalande d'indignité nationale à vie et le déclara indésirable en Bretagne, en se fondant sur son appartenance à un parti prônant la collaboration (arch. dép. Ille-et-Vilaine, 215 W 59).

collectivement comme fourriers de « l'Antifrance », purent en profiter pour manifester leur dissidence passive. Leur défiance paraît une donnée incontestable⁹⁵.

La période d'éclosion, décrite dans certains ouvrages autojustificatifs de l'*Emsav*, ne résiste pas à l'épreuve des faits. La rareté ou la marginalité des réalisations ne s'expliquent pas seulement par les aléas de toute création improvisée, mais aussi par l'esprit qui les animait. La comparaison des cours Carcopino avec les chiffres de l'après-guerre le souligne. En Bretagne, Armand Keravel et les militants d'*Ar Falz* refondée en 1944 recensent, après le vote de la loi Deixonne de 1951, une soixantaine d'instituteurs enseignant la lecture du breton, en 1952-1953⁹⁶ et 101 établissements publics participant au concours scolaire de breton en 1954⁹⁷. Certes, la place accordée dans l'enseignement primaire public demeure minoritaire. Mais on mesure combien l'idéologisation de l'enseignement des langues régionales pendant la période de Vichy nuisit à son acceptation dans le monde des instituteurs.

Youenn Michel

Maître de conférences à l'université de Caen-Normandie
Centre interdisciplinaire de recherche normand
en éducation et formation (CIRNEF EA7454)

95. MICHEL, Youenn, *De la tolérance à l'intégration, l'école et l'enseignement des langues régionales en France, du régime de Vichy aux années 1980*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Noël Luc et de Gilbert Nicolas, 2007, 1251 p.

96. KERAVEL, Armand, « Pédagogie régionaliste, enseignement vivant : les enseignants tirent parti de la loi du 11 janvier 1951 », *Ar Falz*, n° 3, mai 1953, p. 8.

97. *Id.*, « Troisième concours Yann Sohier », *Ar Falz*, n° 1, janvier-février 1955, supplément *Tud ha bro (Les gens et le pays)*, p. 1.

RÉSUMÉ

Sous l'Occupation, l'enseignement des langues régionales sert de prétexte à l'application d'idéologies concurrentes : le provincialisme de Vichy, mais aussi des projets autonomistes observables notamment en Bretagne. L'organisation de cet enseignement s'inspire paradoxalement des expériences d'enseignement facultatif entamées par la Troisième République. Mais l'application de l'arrêté Carcopino de 1941 s'avère globalement un échec pour la mobilisation des instituteurs publics. À cet égard, l'approche comparatiste souligne des spécificités du cas breton par rapport aux départements du Sud-Ouest où se dessine une coopération entre administration, sociétés savantes et groupes régionalistes. En Bretagne, l'exacerbation des tensions entre institutions scolaires et Mouvement breton introduit des dissonances supplémentaires. Les maîtres bretonnants utilisent alors la possibilité de s'abstenir comme moyen d'exprimer leur défiance, tant à l'égard de la politique ministérielle que de revendications autonomistes progressivement associées par l'opinion à la collaboration. Certains instituteurs, engagés avant-guerre dans la cause bretonniste, recommandent l'attentisme, tandis que d'autres ne trouvent de moyen de réaliser leur idéal scolaire qu'en s'émancipant de l'Éducation nationale. C'est donc de l'échec d'une idéologisation déconnectée du monde enseignant, incomprise ou rejetée de l'opinion, qu'il est ici question.

Histoire de Vannes

Louis CHAURIS – Quelques aperçus sur l'impact des pierres dans les constructions à Vannes

Sébastien DARÉ, Corentin OLIVIER – La présence carmélitaine à Vannes aux XV^e et XVI^e siècles : les couvents du Bondon et de Nazareth.

Apports des découvertes archéologiques

Olivier CHARLES – Semi-prébendés ? Musiciens ? Choristes semi-prébendés ? Les archiprêtres de la cathédrale de Vannes du XVI^e au XVIII^e siècle

Erwann LE FRANC – Le XVII^e siècle, second âge d'or des églises conventuelles : le cas du diocèse de Vannes

Christian CHAUDRÉ – La révolte du collège de Vannes en 1815

Patrimoine de Vannes et de son pays

Catherine TOSKER, Claire LAINÉ – Architecture et société vannetaise : l'exemple des hôtels urbains

Jean-Yves CAVAUD – Les collections de la Société polymathique du Morbihan : leur histoire, leur devenir

Cécile OULHEN – 1419-2019 : le culte de saint Vincent Ferrier à la cathédrale Saint-Pierre de Vannes, des lieux et des œuvres

Sébastien DARÉ – La crypte de la cathédrale Saint-Pierre de Vannes : résultats de la récente étude archéologique

Diego MENS CASAS – La chapelle Notre-Dame-du-Loc en Saint-Avé. « Ymages » et décors du dernier quart du XV^e siècle

Christophe AMIOT – Le manoir de Kerleguen en Grand-Champ

Catherine TOSKER – Le logis du couvent des Carmes du Bondon

L'enseignement en Bretagne

Sophie LE GOFF – L'enseignement et les bibliothèques en Bretagne à la fin du Moyen Âge :

parcours littéraire de l'auteur de la *Chronique de Saint-Brieuc*

Marjolaine LÉMELLAT – L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin XIII^e-début XVI^e siècle).

État de la recherche et nouvelles perspectives

Bruno RESTIF – Enseignement et doctrine : le *Catéchisme* post-tridentin de l'évêque de Rennes Aymar Hennequin (1582)

Andréï JAFFRENOU – Des petites écoles paroissiales au petit séminaire de Plouguernével, collège de haute-Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime

Daniel COLLET – Le collège municipal de Quimper de 1850 à 1886

Michel CHALOPIN – Les notables et l'école en Bretagne de 1828 à 1850, à travers les exemples des comités d'arrondissement de Brest, Fougères, Loudéac, Nantes, Quimper et Saint-Brieuc

Youenn MICHEL – Les maîtres et l'enseignement du breton sous Vichy : histoire d'une défiance

Catherine ADAM – Les représentations de la scolarisation en breton, depuis l'ouverture de la première classe *Diwan* jusqu'à aujourd'hui

Samuel GICQUEL – Le *Dictionnaire des lycées catholiques de Bretagne*. Retour sur une enquête

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Le congrès de Vannes

Le comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Fédération des sociétés historiques de Bretagne (2020-2025)

Discours d'ouverture du congrès de Bruno Isbled et de Jean-Yves Cavaud

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2019

Jean-Luc BLAISE – De la Fédération au collège des sociétés historiques de Bretagne

